

Les détenus belges sont EN MAUVAISE SANTÉ

▶ Une étude publiée mardi montre qu'ils consultent un médecin 24 fois par an en moyenne. Contre 3 pour le citoyen lambda

▶ À peine la moitié des personnes incarcérées (51,2 %) déclarent être en bonne santé, pour trois quarts de la population moyenne. Ces quelques données sont extraites d'un rapport rendu public mardi par le Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE).

Six équipes de 30 chercheurs ont pris le pouls des détenus dans les 35 prisons du pays entre avril 2015 et avril 2016. Leur diagnostic est sombre: bon nombre de prisonniers sont en mauvaise santé, souffrant de troubles psychiques, de maladies infectieuses (tuberculose, VIH...) et d'assuétudes. Ceux qui sont restés en prison au cours de toute la période ont quasi tous (94 %) reçu au moins une prescription médicale.

Pour quels maux? Les problèmes de santé mentale arrivent en premier: 43% des prescriptions concernaient des antidépresseurs et des anxiolytiques. On constate pourtant "une quasi-absence de contact avec un psychiatre"

dans certaines prisons, disent les chercheurs. Une observation confirmée au cours des entrevues avec les médecins durant leurs visites.

EN PRINCIPE, les détenus ont droit à des soins de qualité équivalente à ceux qui sont prodigués à l'extérieur par des prestataires de soins indépendants. On en est loin. Pas question de mettre en cause les personnels de santé qui, "avec les moyens du bord", assurent un travail qui mérite considération et respect.

Ce sont plutôt les conditions dans lesquelles ils doivent exercer qui posent problème et génèrent des conflits de loyauté. Exemple? Les médecins des prisons sont impliqués dans les procédures disciplinaires. La direction doit demander l'avis préalable d'un médecin, qui est parfois... le médecin traitant de l'intéressé, avant une mise en isolement. Les détenus doivent demander une consultation chez le médecin via un formulaire à remettre à un agent pénitentiaire.